

# Interview de M. François Hollande, Président de la République, dans "Le Bien public" du 11 mars 2013, sur la politique du gouvernement en faveur de la croissance économique, du rétablissement des comptes publics, de l'emploi et de la cohésion sociale et territoriale.

1. Monsieur le président, pourquoi avoir choisi Dijon et la Côte-d'Or pour inaugurer cette nouvelle forme de visite des territoires français ?

« Il y a un an, jour pour jour, j'étais à Dijon comme candidat pour exprimer ma vision de la République et ma confiance dans la vitalité de nos territoires.

Jy reviens aujourd'hui comme président pour lancer un appel à la mobilisation des forces vives de notre pays. Pour retrouver la croissance, rétablir les comptes publics et lutter contre le chômage. Depuis 10 mois, l'Etat a pris ses responsabilités avec le pacte de compétitivité, la BPI, les « contrats de génération », les « emplois d'avenir » pour les jeunes

Les partenaires sociaux, également, avec l'accord sur la sécurisation de l'emploi qui sera prochainement transposé par le Parlement et qui donnera plus de stabilité aux salariés et de souplesse aux entreprises. Enfin, je sais que les collectivités locales, qui assurent les trois quarts de l'investissement public, sont conscientes de leur rôle dans l'économie.

J'en ferai le constat à Dijon, une agglomération qui a fait le choix de la haute technologie, de la solidarité et du développement durable. Et en Côte-d'Or, un département qui fait de sa ruralité une force et de son agriculture une référence d'excellence. »

2. Comprenez-vous l'obstination de votre ami François Rebsamen, le sénateur-maire de Dijon, sur la question du cumul des mandats ?

« La limitation du cumul des mandats est un engagement que j'ai pris devant les Français. Il sera tenu dans le quinquennat. C'est une réforme nécessaire pour renforcer l'autorité du Parlement et faire accéder aux responsabilités une nouvelle génération dévouée. François Rebsamen souhaite que les parlementaires conservent un lien avec le territoire qu'ils représentent. J'en suis moi-même convaincu. C'est pourquoi, ils pourront continuer à exercer un mandat local mais n'auront plus de responsabilité exécutive. Cette réforme est attendue depuis longtemps. Elle marquera une rupture mais dans quelques années elle apparaîtra comme une évidence ! »

3. Les collectivités locales se plaignent depuis quelques années déjà du désengagement financier et progressif de l'Etat. Comment les rassurer ?

« Depuis 10 ans, les collectivités locales ont été mises à rude épreuve par des transferts de compétences insuffisamment compensés, par des réformes qui les ont privées de leur autonomie fiscale et par un retrait continu de la présence de l'Etat. C'est pourquoi le gouvernement de Jean-Marc Ayrault propose un pacte avec les collectivités locales.

Il est fondé sur la responsabilité : car les élus ne peuvent se exonérer de l'effort de désendettement du pays. Partout des économies sont possibles sans remettre en cause l'efficacité ni la qualité des services publics.

Sur la confiance : les dotations de l'Etat aux collectivités ont été fixées donc garanties pour 3 ans. Une enveloppe de prêt à long terme de 20 milliards d'euros de la Caisse des dépôts a été

dégagée, à taux privilégié, et une banque a été reconstituée à leur intention.

Enfin, sur la solidarité : les territoires ruraux les plus fragiles et les banlieues les plus déshéritées bénéficieront d'une redistribution en leur faveur et, dès 2013, les dotations de solidarité urbaine et de solidarité rurale ont été augmentées. »

4. En matière de politique de la ville et de rénovation urbaine, comment poursuivre le mouvement engagé alors que les caisses sont vides ?

« Je salue tous les efforts des villes françaises pour rénover les quartiers, aménager les transports publics, réhabiliter les logements.

En quelques années, c'est bien plus qu'une image qui a changé, c'est la vie de nos concitoyens. Aujourd'hui, la priorité doit être donnée à la construction de logements. J'ai forcé les administrations, grâce à la loi Duflo, à céder gratuitement des terrains aux collectivités et aux bailleurs sociaux pour des programmes d'habitats.

J'ai veillé au rétablissement des aides aux transports collectifs pour désenclaver des quartiers et j'ai permis, grâce au relèvement du plafond du livret A, qu'une part de l'épargne collectée soit orientée vers la rénovation urbaine.

Mais la politique de la ville ne peut se réduire à la rénovation du bâti et aux équipements publics. Elle doit concerner l'emploi, l'éducation, la santé, la sécurité, la culture.

Un nouveau « contrat de ville » permettra, désormais, à toutes les parties prenantes État, collectivités, régions, départements, services publics (caisses d'allocations familiales, rectorats, pôle emploi) de définir un « projet de territoire » avec des financements qui seront garantis. »

5. La réforme des territoires. Comment faut-il articuler le travail des Départements et des agglomérations ? L'exemple de Lyon est-il à suivre et n'avez-vous pas peur de donner trop de pouvoir aux villes, au détriment des zones rurales ?

« Le projet de loi sur la décentralisation a pour objectif de donner à nos territoires les moyens et les leviers de parvenir à un aménagement harmonieux de notre pays.

Avec de grandes cités européennes (Paris, Lyon, Marseille, Strasbourg) pour renforcer l'attractivité de la France à l'échelle mondiale et avec des métropoles dynamiques et solidaires pour disposer de grands équipements universitaires, culturels et sportifs et avec des régions chefs de file dans le domaine de l'économie et des infrastructures. Mais, aussi, avec des départements assurant la cohésion sociale et territoriale. Car la ruralité est un atout pour notre pays.

Pour y parvenir, il convient de clarifier les compétences, de coordonner les politiques, de simplifier les procédures et de repenser les financements.

Tout doit être fait pour supprimer les doublons coûteux, les concurrences inutiles, les superpositions incompréhensibles. Et les élus doivent pouvoir disposer de nouvelles libertés pour définir les nouvelles frontières de leur action.

C'est l'exemple de Lyon où la ville et le département vont fusionner sur l'espace de l'agglomération. Rien ne doit être interdit dès lors que le service public peut être encore mieux assuré. »

6. A propos des zones rurales toujours, comment lutter contre les déserts médicaux ? Et pour le maintien voire parfois, le retour des services de proximité ?

« J'ai été maire de Tulle et président du conseil général de la Corrèze. Je connais les inquiétudes des habitants des zones rurales.

L'accès de tous à la santé est un droit fondamental. Contre les déserts médicaux, des mesures fortes ont été prises : les praticiens sont incités par une aide financière mensuelle à s'installer sur les territoires les plus fragiles. Et la création des maisons de santé est encouragée pour permettre aux professionnels de travailler en équipe, dans des locaux partagés.

Enfin, l'hôpital public, en liaison avec les médecins de ville, doit assurer l'accueil en urgence dans un délai qui ne peut pas excéder 30 minutes.

Le gouvernement va proposer aux collectivités de réunir les services de proximité sur certains lieux : Pôle emploi, les caisses vieillesse, maladie, familiales, la Poste mais aussi des services privés, indispensables à la vie quotidienne.

Pour les citoyens, une seule porte à pousser pour obtenir un renseignement, un rendez-vous, une prestation, un service à distance. »

7. Comment améliorer votre fait avec les maires des petites communes, tant de plus en plus

7. Comment expliquez-vous le fait que les maires des petites communes, sont de plus en plus désabusés, et parfois même, démotivés ?

« Les maires sont aux avant-postes de la République, en prise directe avec ce que vivent leurs concitoyens, leurs difficultés, leurs sollicitations, leurs impatiences. Les maires des communes rurales se sentent plus exposés encore, faute de ressources. Ils sont légitimement lassés des contraintes de toute sorte qui pèsent sur eux. Les règles sont trop nombreuses, trop complexes, trop coûteuses. J'ai pris l'engagement de réduire, par une loi de simplification, le stock des normes existantes afin éviter qu'il ne se reconstitue à l'avenir. Et un peu de bon sens que diable ! Le « Dojo » d'une commune de 1 500 habitants n'a pas besoin d'un « tatami » conforme aux exigences des jeux Olympiques ! »

8. Vous allez visiter à Dijon des entreprises qui réussissent. Dans le même temps, la France vient de passer la barre des 10 % de chômeurs. Comment inverser cette courbe ?

« De 2007 à 2012, le nombre de demandeurs d'emploi a augmenté d'1 million. Plus de 3 millions de Français sont privés d'emploi. Et même si l'Europe est plus touchée que nous, il ne peut être question d'attendre la reprise économique. Il faut anticiper.

J'ai fixé l'objectif, d'inverser la courbe du chômage d'ici la fin de l'année. C'est difficile mais nous devons y arriver. J'y mettrai tous les moyens.

D'abord, pour retrouver le plus vite possible la croissance. C'est le sens du Crédit d'impôt pour la compétitivité qui permettra à toutes les entreprises, notamment les PME et les TPE, d'investir, d'embaucher, d'exporter.

C'est le rôle de la BPI pour encourager l'innovation, le développement des filières industrielles, la transition énergétique. C'est le principe de la réforme bancaire pour orienter l'épargne vers l'investissement productif.

C'est, enfin, le soutien au bâtiment qui va être amplifié dans les prochains jours.

Pour répondre à l'urgence, 100 000 « emplois d'avenir » pour les jeunes seront signés, d'ici la fin de l'année, avec le concours des collectivités locales et du secteur associatif. 120 000 emplois aidés seront créés. Enfin, le « contrat de génération » va monter en puissance. 75 000 seront conclus dans les 12 mois, soit autant de CDI créés pour des jeunes et autant d'emplois de seniors sauvegardés. Voilà, tout doit être fait pour gagner cette bataille ! C'est un devoir envers toutes celles et tous ceux qui sont les plus exposés aux plans sociaux, à la précarité, au chômage. »

9. Quelles sont vos trois plus grandes préoccupations aujourd'hui ?

« La lutte contre le chômage, la compétitivité de nos entreprises et le financement de nos retraites.

Nous parviendrons à relever ces défis à trois conditions : la justice dans la répartition des efforts, le compromis social plutôt que le conflit, et la confiance des Français dans leur avenir. C'est pourquoi j'entends les convaincre que nous sommes sur le bon chemin. »

10. Quels sont les trois mots que vous souhaiteriez entendre pour décrire votre début de quinquennat ?

« La constance. L'essentiel est d'avoir un cap et de s'y tenir.

L'endurance. La résistance aux humeurs, aux modes, aux pressions, aux intérêts est la meilleure façon de garder le rythme de la marche.

L'espérance, enfin. La France est une grande Nation qui dispose de nombreux atouts. Elle a déjà prouvé sa capacité à surmonter les épreuves par un sursaut collectif. Il en sera de même avec la crise que nous traversons.

La France en sortira plus robuste et plus juste. »